

Affaires courantes

pourrait me dire quelle procédure il proposerait pour tenir le gouvernement responsable de la destruction du service postal canadien.

M. Boudria: Monsieur le Président, je ne voudrais pas me poser en conseiller du caucus néo-démocrate en matière de procédure.

M. Gauthier: Je ne vous le permettrai pas.

M. Boudria: Loin de moi cette idée. Mon leader parlementaire affirme qu'il ne le permettrait pas—je l'en remercie—et c'est une très sage décision. Voilà une idée curieuse pour un leader parlementaire: permettre aux députés libéraux de conseiller le NPD—ce qui ne veut pas dire non plus que nous ayons l'intention de le faire.

Mais pour revenir aux choses sérieuses, le député devrait savoir que l'on ne propose pas d'adopter un rapport dont on ne veut pas. Il ne suffit pas de dire que c'est la seule possibilité qui lui soit venue à l'esprit. Monsieur le Président, on ne propose pas l'adoption d'un document auquel on s'oppose. Je ne comprends pas le sens de cette proposition. Je ne parviens pas à comprendre comment une telle idée a pu traverser l'esprit du député, mais ce n'est pas à moi de demander au député d'où elle a bien pu lui venir.

Je pourrais peut-être donner quelques conseils à titre gracieux à mon collègue. Par exemple, j'ai posé des questions sur le rapport hier et avant-hier dans le cadre de ce que l'on appelle couramment la période des questions. J'ai posé des questions à deux reprises. J'ai également émis des communiqués de presse sur le sujet, un autre moyen à la disposition des députés.

Après avoir soulevé une affaire lors de la période des questions, un député a aussi la possibilité de la soulever dans le cadre du débat d'ajournement. En plus du débat d'ajournement, un député peut inscrire une motion d'initiative parlementaire au *Feuilleton*, autre possibilité assez connue. On peut aussi demander un débat d'urgence, c'est-à-dire demander l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 52 pour tenir un débat. . .

M. Gauthier: Vous êtes en train de leur donner des conseils.

M. Boudria: Je m'excuse. Mon leader parlementaire dit que je ne devrais pas donner de conseils. Peut-être, mais on me demande de suggérer des solutions de remplacement. Il m'est difficile de m'en abstenir étant donné

la manière dont on me prie de le faire, en dépit du sage conseil de mon leader parlementaire.

Je dois vous dire, monsieur le Président, que je ne me souviens pas personnellement d'avoir proposé l'adoption d'un document auquel je m'opposais.

M. Taylor: Monsieur le Président, je remercie beaucoup mon éminent collègue de ses conseils.

Je voudrais poser au député une autre question semblable. Il sait que, même si la privatisation de la Société des postes est dans l'air depuis déjà un certain temps, cette question n'a jamais été débattue à la Chambre des communes. On peut interroger le ministre, mais celui-ci et le gouvernement n'ont pas soulevé la question devant la Chambre, ce qui permettrait à de simples députés de commenter la fermeture de bureaux de poste dans leur circonscription.

Je me demande si le député est au courant de situations dans des circonscriptions autres que la sienne, qui pourraient inciter des députés d'en face à prendre la parole au sujet de la sauvegarde des bureaux de poste ruraux et des circonscriptions rurales. A-t-on besoin d'un débat en règle sur un service postal qui rend des comptes aux Canadiens?

M. Boudria: Monsieur le Président, je viens d'énumérer cinq moyens dont disposent les députés pour débattre ces questions.

Nous pourrions passer en revue chaque article du Règlement un peu plus tard et en trouver probablement d'autres. Mais, comme je l'ai dit, j'ai énuméré spontanément cinq moyens de saisir la Chambre de cette question. Je le répète: je ne pourrais pas proposer quelque chose qui me répugne. Je ne voudrais tout simplement pas le faire et c'est pourquoi cette proposition me gêne.

Mon collègue m'a également qualifié d'«éminent», et je le remercie de son compliment. Je ne suis pas avocat. Je lui sais gré de son compliment, mais je ne suis pas versé dans le droit. Je le souhaiterais, mais je ne le suis pas. Sérieusement, cependant, en dehors des questions qui ont été soulevées, mon collègue a demandé s'il y avait des exemples de fermetures de bureaux de poste dans les circonscriptions de députés conservateurs.

• (1210)

J'ai appris, en parlant à des représentants de Postes Canada, que le ministre de la Santé s'est personnellement opposé à la fermeture du bureau de poste de sa circonscription, qu'il a littéralement piqué une crise devant certains représentants de cette société dans une vaine démarche pour essayer de conserver ce bureau de